

REUNION DU 27 JUILLET 2026

Le 27 juillet 2026, le Conseil Municipal de SAULCET s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Freddy LABUSSIÈRE, Maire, et suite à la convocation du 20 juillet 2026

Etaient présents : LABUSSIÈRE Freddy, MODE Jean-Paul, GOULERET Sandrine, DELAUNAY Jean-Louis Dominique, CLUZEL Thomas, FAVARD Isabelle, PIEGAY Fabrice, LANDOZ Irène, DREURE Maryline, RAY François

Absents excusés : Mr BOUTONNET Laurent donne pouvoir à Mme GOULERET Sandrine
Mme JEAN Magali donne pouvoir à Mr LABUSSIÈRE Freddy
Mr FOUILLOUX Guillaume donne pouvoir à Mr RAY François
Mme CHERILLAT Augustine

Absente non excusée : Mme KOLLER Carole

Secrétaire de séance : Mme FAVARD Isabelle

Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2026, à 11 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre

1 Convention assistance technique informatique Allier Bourbonnais Territoire

OBJET : Convention support technique Allier Bourbonnais Territoires (ABT)

Réf : 260727-30

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une convention avec Allier Bourbonnais Territoire (anciennement Agence Technique Départementale de l'Allier - ATDA) dans le cadre d'interventions informatiques notamment pour l'assistance de premier niveau sur les logiciels de la suite COSOLUCE Coloria utilisée pour le fonctionnement de la Mairie.

Il explique également que l'agence s'occupe de la protection des données personnelles pour la commune, de la formation sur les logiciels COSOLUCE et de la délivrance des certificats de sécurité CertEurope.

Cette nouvelle convention portant sur la période 2026-2030, et renouvelable une fois tacitement, prend en compte le mode d'hébergement Saas dit Coloria de Cosoluce et actualise les mentions en matière de protection des données personnelles.

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées,

Vu les statuts modifiés d'Allier Bourbonnais Territoires,

Vu l'adhésion de la commune de Saulcet à Allier Bourbonnais Territoires,

Vu la convention de partenariat entre ABT et Cosoluce signée le 12.01.2021,

Considérant que notre commune bénéficie du support technique de premier de niveau et de formations de l'ABT pour les logiciels de la Société Cosoluce, société avec laquelle le maire a signé un contrat,

Considérant que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ABT,

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention
Le conseil municipal,

APPROUVE la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec l'agence Allier Bourbonnais Territoires, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention assistance informatique : support technique

OBJET : Demande de Fonds de concours 2026 auprès de la Communauté de Communes
Travaux à l'école communale et à la station d'épuration de Venteuil
Réf : 260727-31

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réalisation de travaux portant sur :

- La réfection de la toiture des sanitaires de l'école communale ;
- L'aménagement de la cour de l'école communale ;
- Le remplacement du mobile de chasse à clapet de la station d'épuration de Venteuil ;
- L'aménagement du cimetière communal.

Il précise que ces travaux sont nécessaires afin d'assurer la pérennité des équipements communaux et d'améliorer leur fonctionnement.

Le coût prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	CONCOURS	
Travaux réfection toiture sanitaire école communale	12 812.34 €	15 374.81 €	Part communale	10 129.09 €
Aménagement école communale	463.75 €	531.50 €	Communauté de Communes Fond de concours	9 817.00 €
Aménagement cimetière communal	720.00 €	864.00 €		
Remplacement mobile chasse à clapet Station épuration de Venteuil	5 950.00 €	7 140.00 €		
TOTAL DÉPENSES	19 946.09 €	23 910.31	TOTAL HT RECETTES	19 946.09 €

Monsieur le Maire indique que cette opération est éligible au dispositif de Fonds de concours de la Communauté de Communes au titre du programme 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le projet de travaux tel qu'il est présenté ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'attribution d'un Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes au titre du programme 2026, pour un montant de 9 817,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

3 Création de poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint administratif territorial

**OBJET : Création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,
Réf. : 260727-32**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Nathalie BARANGER, adjoint administratif territorial titulaire, a été admise à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe lors de la session 2026.

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1, aux termes duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe afin de permettre la nomination de Madame Nathalie BARANGER dans ce grade et de la maintenir dans ses fonctions ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe, titulaire, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2026 ;
- de supprimer, à compter de cette même date, l'emploi d'adjoint administratif territorial, créé par délibération du 21 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

D'APPROUVER la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe, titulaire, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2026 ;

DE SUPPRIMER l'emploi d'adjoint administratif territorial, titulaire, créé par délibération du 21 juin 2021, à compter du 1^{er} août 2026 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Le conseil municipal a pris connaissance du courrier de remerciement reçu en mairie de la part de la Croix-Rouge française pour la subvention qui lui a été attribuée.

Commission de contrôle des listes électorales

Dans le cadre du renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, les membres suivants sont désignés :

- **1^{re} liste :** Mme Irène LANDOZ, Mme Maryline DREURE et Mme Isabelle FAVARD sont désignées membres titulaires. M. Thomas CLUZEL et M. Fabrice PIEGAY sont désignés membres suppléants.
- **2^e liste :** M. François RAY et M. Guillaume FOUILLOUX sont désignés membres titulaires. M. Michel BREGOUGNON est désigné membre suppléant.

Il est rappelé que la commission de contrôle des listes électorales se réunit une fois par an.

Rue Montifaud

M. le Maire indique que la rue Montifaud, récemment réaménagée, présente déjà plusieurs dégradations. L'entreprise ADN, chargée des travaux, s'est rendue sur place afin de constater celles-ci et interviendra à compter du 28 juillet 2026 pour reprendre les secteurs concernés.

Travaux de restauration des peintures de l'église

M. le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention relatif aux travaux de restauration des peintures de l'église a été transmis à la DRAC. Celle-ci étudiera la demande afin de déterminer le montant de la participation susceptible d'être accordée.

À la suite de la réponse de la DRAC, la commune sollicitera des subventions auprès du Département et de la Région.

Le plan de financement prévisionnel des subventions est estimé à 50 % de participation de la DRAC, 10 % de la Région, 20 % du Département et 20 % de dons.

M. le Maire précise que la réponse de la DRAC n'est attendue que dans plusieurs mois.

Litige GROUPAMA/ MACIF :

M. le Maire explique au conseil municipal que la mairie a reçu une relance d'une entreprise concernant le règlement d'une facture relative à des travaux de sécurisation du site réalisés (Venteuil) à la suite de la tempête de juin 2025.

Une nouvelle expertise a eu lieu et confirme que ce n'est pas l'assurance de la commune mais celle du propriétaire du terrain (arbre tombé) qui doit assurer les frais. L'origine du sinistre étant liée à la chute d'un arbre.

La facture de l'entreprise qui dans un premier temps a mis le site en sécurité a été réglée par la mairie afin de ne pas pénaliser l'entreprise plus longtemps.

Les démarches se poursuivent auprès des assurances concernées.

Subvention en nature de la Région – Barnums

M. le Maire informe le conseil municipal que la Région a attribué à la commune une subvention en nature sous la forme de barnums de dimension 3 x 3 mètres, faisant suite à une demande déposée par l'ancien maire.

Cette attribution a fait l'objet d'une convention, qui a été établie et signée. Les barnums pourront être prêtés aux associations lors de leurs manifestations.

École communale

M. le Maire indique au conseil municipal que des entreprises interviendront au cours du mois d'août dans le cadre des contrôles réglementaires des bâtiments de l'école, notamment pour les vérifications liées à l'amiante et aux installations électriques.

Renouvellement de contrats de nos agents communaux :

- Mme LACOMBE Elisabeth a vu son contrat 32h hebdomadaire renouvelé du 17 août 2026 au 31 décembre 2026
- Mme VIGNON Patricia, son contrat est renouvelé pour 18h semaine au lieu de 16h, à compter du 31 août 2026 au 31 décembre 2026

Sécurité des jeux pour enfants

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une entreprise interviendra afin de procéder au contrôle du bon fonctionnement et de l'état des jeux situés sur la place.

Demande d'installation de panneaux de signalisation

Mme LABUSSIÈRE Sylvie sollicite l'autorisation d'installer, à ses frais, des panneaux en haut et en bas de la Petite rue Guérat afin de faciliter l'accès des personnes se rendant à son domicile dans le cadre de son activité de sophrologie.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

Demande d'écèlement de facture d'eau

Mme BODEZ Johanna sollicite un écèlement de sa consommation d'eau à la suite d'une fuite constatée. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette demande. Mme BODEZ est invitée à prendre contact avec le SIVOM afin de poursuivre les démarches nécessaires.

Achat de matériel pour la cantine

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un devis est en cours de validation pour l'achat de matériel destiné à la cantine, comprenant notamment une essoreuse à salade de 5 litres, des planches à découper, un ouvre-boîte, un mixeur et des couteaux, pour un montant total de 565,17 € TTC.

Un inventaire du matériel de la cantine sera réalisé le 17 août 2026 par Mme GOULERET, 3^e adjointe, au retour de notre agent.

M. le Maire précise au conseil municipal qu'il prendra contact avec l'entreprise ayant fourni le gros matériel électroménager de la cantine. En effet, une erreur en termes de normes a été découverte, il va donc falloir modifier le matériel afin de répondre aux normes électriques réglementaires pour une cantine de notre capacité.

Informations diverses

M. le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

- L'élagage d'une partie de la haie du stade est prévu pour un montant de 360 € HT.
- Quatre caves-urnes seront installées au cimetière pour un montant de 2 100 € HT.
- L'entretien annuel de la hotte de cuisine sera réalisé pour un montant de 540 € HT.

Le site internet de la mairie sera mis à jour rapidement, toutes les informations émanant de la commune y seront retranscrites, afin de diffuser les informations municipales, associatives...

Séance levée à 21h10

